

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le 30 juin 2023, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, MENNEGUERRE Philippe, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, BUREAU Marie-Christine, BOTTON Jacky, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELLAERE Gérard, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, NEAU Christelle par RENOULLEAU Dominique, SALAH Christian par LE BOUHELLEC Marielle, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, TALBOT Michel par GUYONNEAU Chantal, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, MIGNOT Stéphane par RENOUX Bernard, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, ROBERT Bruno par GERBAUD Jean-Claude, THOMAS Jean-Marc par NOCQUET Didier.

Procurations : BADIE Vincent à BLANC Jeanne, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VIAUD Thierry à CLEMENT Gérard, SUIRE Claudine à TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, DE OLIVEIRA Katia à MARTIAL Claude.

Absents excusés : TROGER Joël, RAYMOND Serge, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, FREDERIC Daniel, POTIER Jean Philippe, RAVET Pierre-Jean, FORTIER Manuella, SEGUIN Bernard, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, LETOURNEAU Antony, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, CHARLASSIER Hervé, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, BRUA Christiane, DUFOUR Christian, BERTRAND Marc, RABEYROLLES Bastien, FESTAL Emmanuel.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 121

Nombre de votants : 130

Nombre d'absents excusés : 37

Nombre d'absents ayant donné procuration : 9

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Fin anticipée de la délégation de compétences en matière d'eau et d'assainissement avec la commune de Jonzac

L'article 64 de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a rendu obligatoire pour les communautés de communes, à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau » et « assainissement » en modifiant l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'exercice des compétences eau et assainissement par la CDCHS a entraîné les conséquences suivantes :

- Pour les communes qui adhéraient au syndicat Eau 17 : en application de l'article L.5214-21 du CGCT, la communauté de communes est devenue membre d'Eau 17, en se substituant automatiquement à ses communes membres auparavant adhérentes à Eau 17 : c'est l'application du mécanisme de la « représentation substitution ». Cela a eu également pour conséquence qu'Eau 17, auparavant syndicat de communes, se transforme en syndicat mixte.
- Pour les communes qui n'adhéraient pas au syndicat Eau 17 : sur les territoires de ces communes uniquement, soit Jonzac (eau, assainissement collectif et non collectif) et Saint-Georges-Antignac (assainissement non collectif), la CDCHS exerce les compétences eau et assainissement. Par délibération en date du 19 février 2020, il a toutefois été décidé que la CDCHS leur déléguerait ces compétences car elles en avaient exprimé le souhait : depuis 2020, les communes de Jonzac et de Saint-Georges-Antignac exercent ces compétences « au nom et pour le compte » de la CDCHS dans le cadre de conventions de délégation jusqu'au 31 décembre 2025.

Trois ans après la mise en place de ces délégations, rendues possibles par la loi du 27 décembre 2019 pour que les communes puissent gérer ces services publics « comme avant » le transfert de compétence aux EPCI, force est de constater qu'il s'agit d'une mécanique juridique et comptable d'une grande complexité et d'une grande lourdeur, inadaptée pour gérer des services d'eau et d'assainissement de l'ampleur de ceux de Jonzac.

Pour cette raison, après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre fin à la délégation passée avec la commune de Jonzac pour que la CDCHS exerce en direct, à compter du 1er janvier 2024, les compétences de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de cette commune.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.


Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **05 JUIL. 2023**

Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex